



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIEGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT- RISQUES
Unité eau
Dossier suivi par : Jean Yves AVALLET
Tél : 05.61.02.15.51
courriel : jean-yves.avallet@ariego.gouv.fr

Motifs de la décision

Objet : Arrêté préfectoral portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises »

Contexte et objectif du projet de décision

Considérant qu'à la suite des études préliminaires conduites par le conseil départemental de l'Ariège le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » a été fixé le 6 septembre 2018 par arrêté interdépartemental des préfets de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Considérant que ce périmètre est constitué de l'ensemble de l'unité hydrographique de référence (UHR) Ariège-Hers-vif (considéré par le SDAGE 2016-2021 comme périmètre sur lequel un SAGE doit être élaboré) et d'une partie de l'UHR Salat-Arize, (le bassin du GER étant déjà rattaché au SAGE « Vallée de la Garonne »), ainsi que du bassin du Volp qui n'a pas été intégré dans le SAGE « Vallée de la Garonne ».

Considérant que les préfets de Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées Orientales ont émis un avis favorable à ce que madame la préfète de l'Ariège soit désignée responsable de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.

Considérant que suite à la réunion de présentation de la démarche de constitution de la commission locale de l'eau (CLE) qui s'est tenue le 25 janvier 2019, de nombreux échanges ont été menés avec l'ensemble des membres pressentis des deux premiers collèges, et plus particulièrement en ce qui concerne le premier collège avec les associations des maires de France des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Considérant que ces nombreux échanges avaient pour objectif d'élaborer une composition équilibrée de la CLE au sein des deux premiers collèges telle que fixée dans le projet d'arrêté mis à la disposition du public.

Consultation du public

Considérant que le projet d'arrêté a été soumis à consultation publique sur les sites Internet des services de l'État de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées Orientales, du 05 au 26 novembre 2019 inclus.

Considérant qu'aucune observation n'a été recueillie lors de ces consultations.

Rien ne s'oppose à la signature de cet arrêté portant création de la CLE du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ».

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariego.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 15 - 14 h 00 /16 h 00

Site internet : www.ariego.gouv.fr